

# Un PAPI pour l'Argens et ses affluents



# **PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations**

- **Dispositif mis en place en 2003, renouvelé en 2009 après évaluation**
- **Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales (≠ PPRi)**
- **Objectif : définir et mettre en œuvre une politique globale et concertée, à l'échelle du bassin versant, pour réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement**

# 15 juin 2010 : un traumatisme pour le territoire

- Des précipitations exceptionnelles (plus de 400 mm aux Arcs en 24h) et des dégâts considérables sur la Florièye, le Réal, la Nartuby et la basse vallée de l'Argens
- 25 morts, des centaines de personnes sauvées in extremis, 35700 sinistres déclarés, 2000 entreprises affectées, environ 1 milliard d'euros de pertes dont
  - 255 M € pour les collectivités (biens non assurables),
  - 615 M€ pour les assurances (professionnels : 419 M€)
  - 50 M€ pour les exploitants agricoles

# 3 au 10 novembre 2011 : une nouvelle inondation catastrophique

- Un épisode long, avec de forts cumuls sur une zone étendue : 300 à 500 mm sur l'ensemble du département et un périmètre très différent de 2010 avec des débordements en amont (Brignoles) et en aval (Endre, Reyran)
- Pas de victime directe (512 personnes évacuées) mais de gros dégâts matériels : 325 M € de dommages indemnisés, 800 entreprises touchées dont 200 exploitations agricoles, 10 t de cadavres d'animaux à l'équarrissage ...

# Un territoire soumis aux inondations de manière récurrente...

- Exploitation des archives départementales de Draguignan => identification de nombreuses inondations en Dracénie depuis 1378 dont 2 épisodes bien renseignés en 1674 et 1827)
- Les inondations de cours d'eau sont un phénomène récurrent et naturel, mais le risque induit s'est fortement accru récemment sous l'effet d'une forte urbanisation (15 arrêtés cat nat à Fréjus et 19 à Roquebrune depuis 1983...)

# Pourquoi un PAPI sur le bassin de l'Argens ?

- **Parce que les retours d'expérience suite aux inondations de 2010 et 2011 (CGDD, RexVar, Cour des Comptes, MCI Sénat...) ont identifié de grosses lacunes dans le dispositif de prévention du risque inondation dans le bassin**
- **Parce que les solutions à apporter, pour être efficaces, exigent une approche globale et concertée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant**
- **Parce que c'est le seul moyen pour mobiliser des fonds de l'État pour la prévention des inondations**

# Une démarche en deux temps

## 1- Le PAPI d'intention

- Une première étape initiée et pilotée par le CG 83
- Durée prévisionnelle : 2 ans et demi
- Permet de lancer les premières actions (études et travaux) tout à précisant la stratégie et le programme d'action futur et de faire émerger une nouvelle structure de gouvernance

## 2- Le PAPI complet

- Un dossier piloté par la future structure de gouvernance
- Durée prévisionnelle : 5 à 6 ans renouvelable
- Permet de mettre en œuvre dans la durée un programme d'aménagement cohérent et concerté

# Quel périmètre ?

74 communes *a priori* concernées,  
réparties sur 7 des 8 territoires varois

62 ont déjà  
donné un  
accord de  
principe



**Superficie du BV  
Argens : 2 700 km<sup>2</sup>  
(soit la moitié de la  
surface du  
département)**

-  Limites du Bassin Versant de l'Argens (BV Argens)
-  Communes concernées par le futur PAPI
-  Limites communales
-  Fleuve Argens
-  Réseau Hydrographique du BV Argens
-  Réseau Hydrographique hors BV Argens

# Où en est le dossier ?



PAPI d'intention  
Dossier d'agrément  
Programme d'action de prévention des  
inondations sur l'Argens et ses affluents



Dossier établi par le Conseil Général du Var avec l'appui technique des  
bureaux d'études ECOGEOSAFE et Autrement Dit



Août 2012



➤ Le président du CG s'est engagé auprès du Préfet à piloter un PAPI d'intention (courrier du 5 juillet 2011)

➤ Le CG (DE/SERRIMA) a recruté en mai 2012 un chef de projet

➤ Une étude préalable a été confiée en juin 2012 à Ecogeosafe et Autrement Dit

➤ Le dossier d'agrément a été déposé le 10 septembre 2012 à la DREAL (et déclaré recevable)

➤ Le dossier est en cours de consultation jusqu'au 12 novembre 2012 (rapport de synthèse de la DREAL)

➤ La labellisation sera prononcée en décembre 2012 par le Comité de Bassin puis la CMI

# Les grands axes du PAPI d'intention

- **Pilotage du PAPI par le CG en collaboration avec 6 partenaires maîtres d'ouvrages de certaines actions : SIAN, SIACIA, CCI, Chambre d'agriculture, communes des Arcs-sur-Argens et de Taradeau**
- **Durée prévisionnelle 2,5 ans puis PAPI complet juin 2015**
- **Un comité de pilotage décisionnel (présidé CG / État) + un comité technique + un comité de concertation élargi avec des commissions géographiques et thématiques**
- **Un budget total de 8 M€ HT dont 44,5 % financé par l'État, 20 % par la Région et 16 % par le CG (y.c. aide aux collectivités)**
- **Deux-tiers du budget correspond à des travaux**
- **Un programme d'action constitué de 39 fiches-action réparties selon 7 grands axes.**

# Quel programme d'action ?

➤ **Axe 0** : Actions transversales de coordination, gestion et pilotage

➤ **Axe 1** : Amélioration de la connaissance et de la gestion du risque

Action 4 : Identification et équipement de site pour la mise en place de repères de crue

Action 6 : Conjonction entre crue et submersion marine à l'embouchure + rôle des dépôts sableux

➤ **Axe 2** : Surveillance et prévision des inondations

➤ **Axe 3** : Alerte et gestion de crise

Action 15 : Développement de procédures de mise en sécurité d'entreprises en zone inondable

➤ **Axe 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Action 17 : Prise en compte du risque inondation dans le projet d'aménagement foncier agricole

➤ **Axe 5** : Actions de réduction de la vulnérabilité

Action 25 : Diagnostic de vulnérabilité d'exploitations agricoles volontaires en zone inondable

➤ **Axe 6** : Ralentissement dynamique des écoulements

Action 28 : Définition d'un programme de maîtrise des crues fréquentes dans la basse vallée

➤ **Axe 7** : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 37 : Identification des travaux d'aménagement du futur PAPI complet et ACB

# Et maintenant ?...

➤ **En attendant la labellisation du futur PAPI d'intention, la concertation se poursuit :**

- avec les communes du périmètre (12 réponses en attente),
- avec les services de l'État (DDTM, DREAL, Préfecture),
- avec les partenaires MOA (CCI, Ch. Agr., SIAN, SIACIA, communes),
- avec les co-financeurs (Région PACA, Agence de l'Eau),
- avec les autres partenaires (associations, BET, services...)

➤ **En attendant le démarrage du PAPI d'intention (janv. 2013), certaines actions sont lancées :**

- levés topographiques complémentaires (LIDAR) sur l'amont du BV,
- actions de communication et d'information vers la population,
- rédaction du cahier des charges des premières actions à entreprendre,
- précision du programme d'action (contenu, budget, planning),
- amorce de constitution des comités de suivi (pilotage, technique, concertation)

➤ **Le PAPI est l'affaire de tous...**